

Fayulu et Muzito à Ndjili : coup réussi pour Lamuka

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 493 du lundi 11 au mardi 12 octobre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Kabila a eu la Chine, les monarchies du Golfe à Félix Tshisekedi

P. 2

Développement à la base : le Gouvernement promet un million USD d'investissements par an dans chaque territoire

C'est par la ville de Kenge, dans la province du Kwango, que le Gouvernement a choisi de lancer le programme de développement à la base. Par ce programme, le Gouvernement s'engage à injecter environ un (1) million de dollars américains dans les 145 territoires de la République Démocratique du Congo. Tout calcul fait, c'est donc près de 145 millions USD que le Gouvernement devrait investir par an dans tous les territoires de la RDC. Confiant et déterminé, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, promet de ne pas briser cette chaîne. « Le programme, qui commence aujourd'hui,...

P. 12



PARLONS-EN

Dérive

ECONEWS

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique s'est permis d'assumer la sanction de révocation, sans autre forme de procès, des enseignants en grève. Professeur de droit, Tony Mwaba a violé sans broncher la Constitution de la République. Et tous, l'avons laissé faire, oubliant que cette décision inique va affecter la gouvernance démocratique du régime Tshisekedi.

La grève des enseignants a toujours eu lieu à chaque début de l'année scolaire. C'est l'unique moyen de pression à la disposition des enseignants pour obtenir des améliorations de leurs conditions matérielles de vie.

(Lire page 2)

Convocation des états généraux de la presse : Patrick Muyaya obtient le feu-vert du Gouvernement

P. 4

Le néocolonialisme au grand jour : quand l'UE invente 185 ONG fictives pour dénigrer le projet hydroélectrique Sombwe

P. 6

Kabila a eu la Chine, les monarchies du Golfe à Tshisekedi

Pour donner un contenu à ses « Cinq chantiers de la République », puis à sa « Révolution de la modernité », Joseph Kabila, alors président de la République, s'était tourné vers la Chine par la signature en 2008 de l'accord sino-congolais. Sur la table : 9,2 milliards USD qui seront par la suite ramenés à six milliards USD sur ordre du Fonds monétaire international (FMI). Si son prédécesseur est allé chercher les financements vers la Chine, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a fait le choix des riches monarchies du Golfe persique. Première étape : les Emirats Arabes Unis qu'il a atteint samedi, avant une visite programmée auprès du géant de la région, l'Arabie Saoudite.

ECONEWS

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, courtise les monarchies du Golfe. C'est le moins que l'on puisse dire.

A chacun ses partenaires, dirait-on. Joseph Kabila, alors président de la République, a mené son mandat en étant en bonne intelligence avec les Chinois. Des projets ont été mis en place avec des fortunes diverses. Mais, au final, il y avait quelque chose. Tout n'était pas fait comme promis, mais un petit pas a été franchi.

Usant de la même stratégie, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, se serait aussi choisi ses partenaires. Il a ciblé les riches Royaumes et Emirats du golfe persique.

En effet, dans ce coin du monde, les infrastructures ont connu un développement extraordinaire. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo veut ramener ces investisseurs au pays afin de réussir le projet d'urbanisation accélérée de la ville de Kinshasa.

Une autre Kinshasa semble être la volonté du Chef de l'Etat de désengorger cette ville par la création d'une nouvelle dans sa partie Est, inhabitée.

Deux ministres ont in-

vesti les Emirats arabes Unis pour conclure des contrats. Pius Muabilu de l'Urbanisme et Habitat ainsi que Molendo Sakombi des affaires foncières l'ont précédé, depuis une semaine, en terres émiraties



Rencontre dimanche avec le prince héritier des Emirats Arabes Unis

pour baliser le terrain. Des sources indiquent qu'ils ont décroché des contrats de modernisation de la capitale congolaise.

Dans la délégation qui accompagne le Président de la République, on retrouve également le ministre des Mines et celui des Hydrocarbures.

C'est dire que, comme en 2008 avec les contrats chinois, avec les monarchies du Golfe, les accords tournent, une

fois de plus, autour des ressources naturelles de la RDC.

Samedi, le Chef de l'Etat les a rejoints afin de conférer à ce projet le poids qu'il faut. Se chiffrant en milliards de dollars américains, la République Démocratique du Congo, qui ne dispose pas assez de moyens financiers, ne pouvait que frapper à la porte de ceux qui ont de l'argent. Le marché est bel et bien là. La transformation du pays par la fécondation de ses immenses potentiels passe par des partenariats publics-privés.

En attendant la matérialisation de ces projets, les autorités sont cependant invitées à négocier les yeux ouverts,

arabes sont passés par la RDC, avant de disparaître dans la nature.

En face du ministère des Affaires étrangères et à la Gare centrale de Kinshasa, des chantiers inachevés offrent un spectacle désolant. Des investisseurs du Golfe sont partis, abandonnant tout. A qui la faute ?

En RDC, les contrats chinois ont été en sens unique. En réalité, la contrepartie des investissements prévus dans le cadre des « Cinq chantiers... » est en faveur des Chinois qui ont même été autorisés à nager dans l'illégalité la plus totale à travers le pays, notamment dans les mines.

en prenant soin d'éviter les erreurs des contrats chinois de 2008, objet de vives critiques treize ans après leur signature en grande pompe.

Entre les promesses de 2008 et les réalisations, les contrats chinois sont encore loin de convaincre.

ÉVITER LES ERREURS DU PASSÉ

Mais, bien avant la Chine, d'autres investisseurs

Le Chef de l'Etat, qui va s'investir totalement dans les contacts qu'il entreprend dans les pays du Golfe persique, doit savoir que toutes les conditions requises de légalité doivent entourer le deal qu'il est sur le point de conclure. Les retombées devront aussi être équitables.

L'expérience ratée des contrats chinois doit servir de repère.

Tête-à-tête Tshisekedi-le prince héritier d'Emirats Arabes Unis : un milliard USD en jeu

Arrivé samedi soir à Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis ont réservé un accueil digne de son rang au Président de la RDC, Félix Tshisekedi. Le Chef de l'Etat a eu dimanche une rencontre bilatérale de plus d'une heure avec Mohamed Ben Zayed AL-Nahyane, le Prince héritier d'Abu-Dhabi et vice-commandant suprême des forces armées émiratis. Tout s'est déroulé au Palais du Prince héritier d'Abu-Dhabi.

Au menu des échanges, la coopération bilatérale, avec en toile de fond les investissements stratégiques. Ce qui jus-

tifie du reste la présence à cet échange des ministres sectoriels, notamment, celui des Ressources hydrauliques, le ministre de l'Etat, ministre de l'Habitat et ministre de l'Industrie.

Lors de cette rencontre de travail, il a été aussi question de transport et des logements sociaux, d'économie, d'énergie, des mines, de sécurité et de défense. Un intérêt manifeste de la part des deux parties a été constaté dans le cadre du renforcement des relations entre les deux pays qui entendent créer un partenariat

« gagnant-gagnant ». Au niveau sécuritaire, les Emirats ont manifesté la ferme volonté d'aider la RDC dans la lutte contre le terrorisme dans sa partie Est.

Ils ont annoncé la mise à disposition immédiate d'une enveloppe d'un milliard de dollars américains pour les investissements en RDC.

Au sujet des points abordés lors de ces échanges, des protocoles d'entente seront signés à l'étape de Dubaï où le chef de l'Etat congolais est attendu dans 48 heures. Il y rencontrera l'Émir de Dubaï et Vice-

Président de la fédération des Emirats Arabes Unis.

Sur instruction du Président de la République, le directeur de cabinet, Guylain Nyembo Mbuizya, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, Christophe Lutundula, feront le suivi de ces différents dossiers.

Par ailleurs, le Président Tshisekedi fera ce lundi le déplacement de Dubaï pour prendre part au « Global business Africa forum ». Il en profitera pour visiter le pavillon de la RDC à « EXPO DUBAI 2020 ».

PRESSE PRÉSIDENTIELLE

PARLONS-EN

Dérive

(Suite de la Une)

En les désactivant et en les remplaçant par des nouvelles unités, le gouvernement congolais donne la preuve qu'il n'est pas disposé à des négociations.

Dans un conflit de travail, il n'y a qu'une seule solution : le dialogue. Les manières fortes ne paient jamais. D'ailleurs, ces révocations, à la petite matinée, discréditent le gouvernement de l'Union sacrée de la nation. Ces révocations sont le symbole d'une dérive inacceptable.

On ne peut pas oublier aussi facilement les années de lutte démocratique en se comportant de la sorte. Le Président de la République, garant des libertés fondamentales, devrait donc s'assumer dans ce dossier.

La liberté d'expression est un droit garanti par la Constitution. Et la grève en est une parce qu'il s'agit de revendiquer la survie.

A ce titre, le Président de la République doit rappeler son ministre de l'EPST à l'ordre. Sans délai d'ailleurs.

Cette dérive est aussi la preuve que la critique est aisée mais l'art est difficile. Tony Mwaba ignore sans doute cet article de la Constitution.

Se cacher derrière une grève, aussi sauvage soit-elle, reviendrait à se cacher derrière son doigt, tellement c'est grossier. La désactivation des enseignants grévistes est un ordre anticonstitutionnel.

Assumer les fonctions publiques, c'est aussi savoir se dépasser et contenir ses émotions. Depuis les élections de décembre 2018, l'UDPS, le parti présidentiel, doit se rendre à l'évidence qu'elle est au pouvoir.

Elle doit se débarasser de ce vieil homme qui le pousse toujours à adopter ce comportement lorsqu'il s'agit d'afficher la carrure d'homme d'Etat.

Gérer la République, c'est aussi prendre de la hauteur dans la prise de ses décisions. C'est ce que Tony Mwaba a complètement ignoré. L'erreur est certes commise, mais il n'est pas tard pour la réparer.

Fayulu et Muzito à Ndjili : coup réussi pour Lamuka

Leur meeting de la Place Sainte Thérèse, dans la commune de N'Djili, quartier chaud du district de Tshangu avait valeur de test. Les deux leaders de Lamuka, à savoir Adolphe Muzito et Martin Fayulu, ont réussi leur pari. C'est un coup qui le place désormais en interlocuteur valable sur la scène politique congolaise. Le passage, la veille, du gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, n'a eu aucun effet. Entre Lamuka et la base de Kinshasa, une complicité est née.

HUGO TAMUSA

Le duo Adolphe Muzito et Martin Fayulu a gagné le pari de son meeting à la Place Sainte Thérèse, dans la commune de N'Djili, à Kinshasa. Il fallait faire le plein. Samedi, la place Sainte Thérèse a refusé du monde.

En plus, comme bonus, les deux ténors de Lamuka ont livré un message de qualité au peuple congolais. Tous les observateurs ont noté la

grande maturité dans les discours livrés à la population.

Muzito et Fayulu ont enfilé, lors de cette manifestation, la tunique des futurs dirigeants du pays. Un discours de responsabilité contrastant avec le caractère superficiel de ce que propose habituellement la classe politique congolaise.

Des morts dans l'Est de la RDC pour débiter son adresse, des éloges à la Cénco et à l'ECC qui ont pu bloquer la



Les deux leaders de Lamuka, à savoir Martin Fayulu (à gauche) et Adolphe Muzito

candidature de Denis Kadima pour des raisons de moralité, le rappel à l'ordre de ces deux confessions religieuses dans leur hasardeuse proposition de remettre Corneille Nangaa en activité.

La prise de distance dans la grande escroquerie appelée

RAM, les Congolais ont finalement retrouvé le discours qu'ils ont toujours voulu entendre de leurs dirigeants. Un discours de responsabilité et non des invectives et des insultes.

L'évolution dans le discours des ténors de ce groupe

politique, offre à la population la garantie que les politiciens congolais sont capables de changer de paradigme pour sortir le pays du marasme généralisé où il est plongé.

Muzito et Fayulu ont frappé un grand coup politique qui restera dans les annales de la République. Désormais, on sent une démarche politique réfléchie qui se met en place.

Ce n'est pas un hasard s'ils ont renoncé à la marche. Maintenant, ils ont fait comprendre aux Congolais qu'ils sont prêts. Lorsqu'ils vont solliciter leur appui ça sera chose facile.

Cette fois-ci les gens manifesteront en masse à l'appel du tandem Muzito-Fayulu parce qu'ils ont compris grâce au meeting qu'ils peuvent rêver. Désormais !

« Le plus dur est à venir. On doit reconquérir le pouvoir qui nous a été volé en 2018 »

TIGHANA MASAIALA

Une véritable démonstration de force pour les deux leaders de la plate-forme Lamuka, principale force politique de l'opposition.

Le samedi 9 octobre, 2021, les militants de Lamuka ont répondu à l'invitation de leurs leaders au cours d'un meeting organisé à la Place Sainte Thérèse, dans la commune de N'Djili, à Kinshasa. La veille, soit le vendredi 8 octobre, le discours de démobilisation du gouverneur de la ville de Kinshasa, qui a improvisé une rencontre populaire à la même place, n'a eu aucun effet.

C'est aux petites heures de la matinée que des groupuscules de militants arborant les drapeaux de la plateforme Lamuka, dont ceux de ces deux partis phares (Engagement pour la citoyenneté et le développement – Ecidé et Nouvel élan), ont commencé à se masser aux endroits de rassemblement pour prendre la direction du lieu du meeting.

C'est à partir de 7 heures du matin que les premiers mouvements de la population arrivaient sur place, avec les différentes représentations politiques de Lamuka, se distinguant par les drapeaux de leurs partis respectifs et banderoles, frappées à l'effigie de leurs leaders.

Sous un soleil de plomb, la foule attendait avec impatience l'arrivée de leurs leaders, Martin Fayulu et Adolphe Muzito. C'est vers 16 heures que les deux « résistants

» de Lamuka ont atteint le lieu de rassemblement.

D'entrée de jeu, Martin Fayulu et Adolphe Muzito ont fixé l'opinion sur plusieurs sujets qui alimentent la chronique. La confusion autour de la Céni, l'état de siège décrété en Ituri et dans le Nord-Kivu, la taxe RAM... ont fait l'essentiel de leur discours.

Alors que la confusion s'installe autour de la Céni, alimentant le doute sur la tenue des élections de 2023, Martin Fayulu a mis en garde : « Il faut qu'on avance. Cette loi qui a été votée au parlement pour la nouvelle commission électorale est mauvaise, nous n'allons pas accepter d'une Céni politisée, mobilisez-vous pour qu'ils arrêtent de déléguer des hommes politiques pour des postes à la Céni. Nous prévenons aussi que nous n'allons accepter aucun report des élections de 2023, pas question de glissement. Enfin, nous disons NON à la fraude, il ne faudrait pas qu'on nous vole encore notre victoire. Pour réformer la loi sur la Céni, il faudrait juste trouver un consensus, il y a encore du temps ».

De l'avis de Martin Fayulu, Corneille Nangaa, président sortant de la Céni, appartient au passé. Fayulu note que Corneille Nangaa ne doit en aucun cas toucher à un seul document de la Céni.

« Lui et son bureau doivent être chassés. L'administration actuelle de la Céni, comme les princes de l'Eglise de l'ECC et de la Cenco l'ont dit, elle peut faire le travail pour qu'il n'y ait pas de retard. Qu'ils fassent l'inventaire et



qu'ils s'apprêtent techniquement. Sinon, Corneille Nangaa devrait déjà être en prison », pense-t-il.

Martin Fayulu et Adolphe Muzito ont, par ailleurs, fustigé l'échec de l'état de siège décrété dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Ils ont appelé au retour à l'administration civile.

Pour faire valoir ses idées, l'opposant, qui se présente jusqu'alors comme « le président élu », mise sur la pression de la rue en multipliant des manifestations populaires. Il projette déjà une marche le 16 octobre dont l'itinéraire reste à déterminer.

APPEL À UNE NOUVELLE MARCHÉ

Le meeting de Lamuka de ce samedi 9 octobre étant intervenu après le report de sa marche pacifique qui était prévue le 29 septembre dernier, cette coalition, qui sera animée par Martin Fayulu pendant les six prochains mois, a annoncé la tenue d'une autre marche pacifique le samedi 16

octobre prochain.

D'après certains cadres de cette coalition, il sera question pour Fayulu et Muzito d'exiger la dépolitisation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et les réformes électorales consensuelles.

MUZITO PASSE LE FLAMBEAU À FAYULU

Selon un communiqué signé par les deux leaders en mois de février dernier selon lequel la coordination de la plateforme Lamuka sera désormais assurée de manière alternative par les deux leaders de la plateforme, Martin Fayulu va coordonner Lamuka pendant les six prochains mois, soit d'octobre 2021 à avril 2022.

C'est dans ce cadre que les deux personnalités, Adolphe Muzito et Martin Fayulu, se sont livrés à la cérémonie de remise et reprise au poste de la coordination du présidium de leur coalition. Adolphe Muzito, fin mandat (avril-octobre 2021), a passé le flam-

beau à son collègue de l'Ecidé, Martin Fayulu, qui va coordonner le présidium pour les six prochains mois.

Avec l'adhésion du MLC de Jean-Pierre Bemba et l'Ensemble pour la République de Moïse Katumbi à l'Union sacrée de la nation, le tandem Muzito – Fayulumonte en puissance, accroissant chaque qui passe sa capacité de mobilisation. Drainer une foule comme celle qui s'est déplacé samedi à la Place Sainte Thérèse prouve à suffisance que Muzito-Fayulu se positionne désormais en véritable contre-poids du pouvoir de Félix Tshisekedi.

Selon un proche collaborateur du président de l'Ecidé, la rencontre de samedi 9 octobre n'est qu'une partie remise. « Le plus dur est à venir. On doit reconquérir le pouvoir qui nous a été volé en 2018 », note-t-il. Et de promettre : « Lamuka va multiplier des actions sur le terrain pour faire mal et dévoiler les faiblesses du régime en place ».

Cour constitutionnelle : Dieudonné Kaluba prépare sa première rentrée judiciaire dans la casquette de président

Porté en avril 2021 à la tête de la Cour constitutionnelle, le professeur Dieudonné Kaluba Dibwa se prépare déjà à la rentrée judiciaire du samedi 16 octobre 2021 dans sa casquette de président du Conseil supérieur de la magistrature. Praticien du droit et grand docteur, il pense déjà imprimer sa marque dans la haute Cour dans un discours doctrinal qui incarne son mandat.

FRANCIS M.

Dans l'ordre judiciaire congolais, la Cour constitutionnelle est le gardien du temple de la légalité. Et cette année, la haute Cour sera au centre de tous les débats. A la Cour constitutionnelle, on s'y prépare.

Ce samedi 16 octobre 2021, c'est déjà la rentrée judiciaire 2021-2022. Pour le professeur Dieudonné Kaluba Dibwa, qui assume depuis avril 2021 les fonctions de président de la Cour constitutionnelle, en même celle de président du Conseil supérieur de la magistrature, le rendez-vous est crucial.

En effet, c'est pour la première fois que le professeur Kaluba se présentera devant ses pairs dans sa casquette de président de la Cour constitutionnelle.

Le plus évident est que, conformément à la disposition de l'article 100 de son règlement intérieur, la Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo tiendra, le samedi 16 octobre 2021, sa rentrée judiciaire 2021-2022.

C'est ce que con-

firme un communiqué de presse de la Cellule presse et communication de la haute Cour, dont Econews a pu consulter une copie.

Le communiqué précise que «cette première audience publique et solennelle de rentrée judiciaire aura lieu dans la salle des spectacles du Palais du peuple sous le thème «*Les grandes tendances jurisprudentielles de la Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo*». Et de préciser que «*lors de cette audience publique, le président de la Cour constitutionnelle prononcera un discours doctrinal et le procureur général près ladite Cour y prononcera une mercuriale*».

Pour rappel, c'est au cours de son assemblée plénière électorale, tenue le 20 avril 2021, que la Cour constitutionnelle avait procédé à l'élection de son nouveau président pour succéder à Benoît Lwamba Bindu qui avait, volontairement, depuis juillet 2020, quitté ses fonctions de président et de juge à la Cour constitutionnelle par voie de démission.

Conformément à l'article 158 alinéa 5 de la Constitution du 18 février 2006 telle



Professeur Dieudonné Kaluba Dibwa, président de la Cour constitutionnelle

que révisée et complétée à ce jour, le juge Dieudonné Kaluba Dibwa a été élu par ses pairs pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Né le 4 février 1966 à Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental, le nouveau président de la Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo, de droit président du Conseil

supérieur de la magistrature, est, depuis le 31 août 2010, docteur en droit de l'Université de Kinshasa (UNIKIN).

Son parcours professionnel se présente comme suit : - Défenseur judiciaire près les tribunaux de Kinshasa, 1990-1994 (5 juillet 1990 au 20 juillet 1994) ;

- Avocat au barreau de Kinshasa/Gombe du 20 juillet

1994 au 17 juillet 2020 ; - Avocat à la Cour suprême de Justice de la RDC (Cour de Cassation et Conseil d'Etat) depuis le 22 avril 2016 jusqu'au 17 juillet 2020 ;

- Ancien membre du Conseil national de l'Ordre des avocats du Barreau de Kinshasa/Gombe en charge des études et publications de 2008 à 2010 ;

- Ancien membre du Conseil national de l'Ordre des avocats de la RDC de 2017 au 17 juillet 2020 ;

- Ancien rédacteur en chef de la revue du Barreau de Kinshasa/Gombe de 2008 à 2010 ; - Professeur associé à l'Université de Kinshasa depuis le 4 septembre 2010 jusqu'au 26 septembre 2016 ;

- Professeur full à l'Université de Kinshasa du 26 septembre 2016 à ce jour en attente, après tous les avis favorables, de l'arrêté ministériel de nomination comme professeur ordinaire ;

- Chef de Département de droit public interne de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa ;

- Juge à la Cour constitutionnelle depuis le 17 juillet 2020.

Auteur de plusieurs publications, son domaine de recherche est celui du droit constitutionnel et du droit administratif, spécialement les questions contentieuses, ainsi que les questions liées à la philosophie de droit.

Convocation des états généraux de la presse : Patrick Muyaya obtient le feu-vert du Gouvernement

ECONEWS

Le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Katembwe, a défendu et obtenu, vendredi en Conseil des ministres, la tenue des états généraux de la presse. Si la date n'est pas connue, au ministère de la Communication et Médias, tout est fin prêt. Le comité préparatoire qui a travaillé sur ce dossier a déjà bouclé son travail. Tout comme, le ministre Patrick Muyaya a dû engager des concertations avec tous les acteurs du secteur pour une communion des vues.

La convocation des états généraux de la presse n'est donc plus qu'une question de jours. Au sein du Gouvernement, plus rien ne bloquerait la convocation de ces assises qui seront une occasion de revisiter non seulement la loi



Patrick Muyaya, ministre de la Communication et Médias

régissant la presse, mais aussi d'assainir un secteur, censé jouer véritablement son rôle de «4^{ème} pouvoir».

Une chose est sûre : le ministre de la Communication et Médias a présenté au Conseil des ministres les grandes lignes du projet de la tenue

prochaine des états généraux de la presse.

Selon lui, le but poursuivi est notamment de «*jeter un regard rétrospectif sur les pratiques de la presse et de la régulation des médias; et, de dégager les perspectives d'avenir au moyen d'un dialogue proactif*

et inclusif entre les parties prenantes».

Placées sous le haut patronage du Président de la République qui tient, note le porte-parole du Gouvernement, «*à la promotion et à l'exercice responsable de la liberté de la presse comme un élément moteur de la vitalité de notre démocratie*», ces assises auront pour thématique principale «*Les médias congolais : quelles perspectives à l'ère du numérique et des enjeux et défis du développement durable*».

De l'avis de Patrick Muyaya, il sera question de «*dégager des propositions des réformes pertinentes touchant au régime juridique des médias en général et de la presse en ligne en particulier, au statut du journaliste, à la dépenalisation des délits de presse qui pourra être précédée par un moratoire dont les*

modalités d'encadrement fera l'objet d'une concertation entre le Gouvernement et les organisations professionnelles, à la modernisation des médias publics, aux défis de la presse congolaise, etc. »

D'ores et déjà, le ministre de la Communication et Médias a annoncé la mise en place dans les tout prochains jours d'un comité d'organisation qui sera suivie de la convocation des travaux et de la mise en place du comité de suivi des recommandations et conclusions des états généraux de la Communication et Médias.

Patrick Muyaya se dit convaincu que la tenue de ces états généraux contribuera à «*donner un nouvel envol à la presse congolaise et au rayonnement de la démocratie dans un écosystème qui permet le plein exercice de la liberté de la presse*».

Evolution de la conjoncture économique : la Banque Centrale appelle le Gouvernement à la prudence

A l'approche des festivités de fin d'année, moment de forte pression sur la demande intérieure, invitée vendredi à la réunion du Conseil des ministres, la gouverneure de la Banque centrale du Congo, Mme Malangu Kabedi-Mbuyi, a alerté le Gouvernement sur la nécessité de consolider davantage la stabilité du cadre macro-économique, plus que jamais précaire, malgré une nette accalmie au niveau de principaux indicateurs conjoncturels (taux de change et taux d'inflation). De l'avis de Mme la gouverneure, le strict respect du Pacte de stabilité qui lie le Gouvernement à la Banque centrale s'impose pour maintenir le cap, éviter des pressions inflationnistes à fin 2021.

ECONEWS

L'économie congolaise se porte bien. Le constat est du Gouvernement, après avoir entendu, vendredi 8 octobre en Conseil des ministres, Mme la gouverneure de la Banque Centrale du Congo (BCC), Malangu Kabedi-Mbuyi. Si la BCC se félicite d'un raffermissement de principaux indicateurs conjoncturels, elle appelle cependant le Gouvernement à s'abstenir de l'euphorie – tout pouvant d'inverser du jour au

lendemain.

«En dépit de la stabilité observée, l'économie nationale demeure exposée à certains risques d'origine externe, notamment la faible couverture vaccinale dans les pays en développement qui pourraient influencer leurs économies et la trajectoire de la croissance mondiale. Le faible taux de couverture vaccinale et les pressions sur la demande intérieure qui caractérisent historiquement le dernier trimestre de l'année marqué par la préparation des festivités de fin de la réunion du



Mme Malangu Kabedi-Mbuyi, gouverneure de la Banque Centrale du Congo

conseil des ministres fait d'année constituent les facteurs de risque au plan interne», notait, à ce propos, le Gouvernement dans le compte-rendu lu par son porte-parole, Patrick Muyaya Katembwe.

Pour ce faire, Mme la gouverneure de la BCC a recommandé «le maintien de la coordination des politiques budgétaire et monétaire, la mise

en application continue du pacte de stabilité, le suivi rapproché des facteurs de liquidité et la mise en œuvre des réformes retenues dans le cadre du programme avec Fonds monétaire internationale (FMI)».

Bien plus, la gouverneure de la BCC avait indiqué que la croissance économique reste «principalement tirée par le secteur mi-

nier et elle s'établit à 5,3% à fin 2021». Le marché de biens et services est demeuré stable avec un cumul annuel de l'inflation de 3,39% à fin septembre 2021 alors qu'elle se situait autour de 14% en 2020.

Le marché des changes est resté «globalement stable», attesté par des faibles variations du taux de change sur les deux segments du marché. En cumul annuel, le taux de dépréciation du franc congolais n'est que de 1,20% à l'indicatif et de 0,93% au parallèle contre une dépréciation d'environ 14,7% et 14,3% à la période correspondante en 2020.

Quant aux opérations financières de l'État, le compte général du Trésor demeure excédentaire. Les réserves de change se sont établies à 3,3 milliards USD au 30 septembre 2021, soit trois mois d'importations de biens et services.

Lanceur d'alerte pour toutes les exactions commises dans le parc Upemba, il faut protéger le Frère Louis Aerden

ECONEWS

Dans l'exercice de la mission lui confiée dans le Parc national de l'Upemba (Haut-Katanga), suivant le contrat qui le lie à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), le Britannique Robert Muir, n'est pas blanc comme neige. Sur place, un sujet belge, religieux au sein de l'Eglise catholique, le Frère Louis Aerden, a eu le courage de dénoncer les graves exactions et violations des droits de l'Homme commis par Robert Muir.

Des dénonciations qui valent maintenant des attaques en règle contre le Frère Louis Aerden venant, comme c'est généralement le cas, d'ONG locales à la solde de Robert Muir

Tout récemment, la coalition des organisations de la Société civile «Tous pour la RDC», s'appuyant sur un mémorandum de l'Association de Libération de la Population autour du parc Upemba, signé récemment par neuf de ses responsables, a dénoncé les actes de braconnage, de détournement de 160.000 USD et de violations graves des droits de l'Homme commis par le sujet britannique Robert Muir de Forgotten Parks, en complicité avec quelques congolais dont un certain Rodrigue Katembo, au parc national de l'Upemba.

Dans son communiqué, «Tous pour la RDC», rappelait que «dans deux récents

documents écrits et endossés au mois d'août 2021 par des leaders communautaires et en notre possession, des populations riveraines du Parc National de l'Upemba dénoncent le braconnage entretenu par certains gardes-parcs inciviques de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), la brutalité et la violation des droits de l'homme, principalement par le sujet britannique Robert Muir et sa bande complice dont un certain citoyen congolais Rodrigue Katembo sur des populations ainsi que des faits de corruption et détournement des fonds destinés à la conservation du parc de l'Upemba par le responsable de Forgotten Parks en République Démocratique du Congo».

Plus explicite, «Tous pour la RDC» est largement revenu sur le «Rapport d'information N°299/2021» de l'ONGD Kanyundu (OKA), intitulé «Les plus grands braconniers loin de notre parc Upemba» du 30/08/2021, signé par un citoyen belge et un sujet européen Frère Louis Aerden, OFM.

Selon ce rapport, relayé par «Tous pour la RDC», il est clairement dit ceci : «Enfin, le parc Upemba est débarrassé des braconniers... et Robert Muir attend plus tard sa décision. Qui ont pendant de nombreuses années mis les habitants de Kasenga-Mondwe et Upemba dans la famine. Et dû sacrifier les morts et les blessés inutiles,

tandis qu'avec leur braconnage, ils ont continué à exterminer notre patrimoine sans être dérangés. Nous espérons dans l'esprit de Saint François, un nouveau départ pour le parc Upemba... Ce rapport a pu être préparé et envoyé à l'actuel ministre de la Conservation de la nature de la RDC et à la Commission européenne.

Les gardes du parc qui ont été licenciés non pas, pour avoir refusé leurs ordres de tuer des gens, ou témoins gênants, et gardes du parc actuel, tous peuvent témoigner et doivent savoir que l'honnêteté n'est pas ce que leurs dirigeants ont publié et ont essayé de cacher leur braconnage à leur hiérarchie et opinion publique. En menant une fausse enquête orchestrée à Katchikala...

Indépendamment de la population, les gardes qui connaissent la réalité n'ont pas été autorisés à témoigner que, toujours selon radio Okapi, ils ont reçu l'ordre de tuer et de blesser une trentaine de personnes et d'éléphants dans les villages Missa, Kakwanga, Kizanga, Katondo, Kisungi, Mabwe, Katchikala, Nanke, Kilobi, Kasenga-Mondwe en Mulongo.

Aucun être humain ne doit travailler comme esclave, jour après jour, pour survivre et essayer de ne pas tomber malade, n'est financièrement capable de plaider devant un

juge et est maintenant obligé de supporter ces accusations. C'est principalement la population qui, avec un ouf de soulagement, a appris la fuite de Rodrigue et le départ de plus grands braconniers du parc Upemba... ».

Pour avoir eu le courage de dénoncer les graves violations des droits de l'homme et le détournement de fonds, principalement européens, mis à sa disposition, le frère Louis Aerden essuie des critiques de toutes parts.

LES INCONGRUITÉS DE LA LINAPEDHO

Du haut de ses 84 ans, certains ONG locales le soupçonnent de mener cette campagne pour prendre la place de Robert Muir. Un raccordement frauduleux qui ne tient pas la route.

Dans une émission animée dernièrement à Lubumbashi, aux côtés du général-major Albert Masi Bamba, chef du Corps de protection des parcs nationaux et des aires naturelles apparentées (Corppn), le coordonnateur provincial de l'ONG Linapedho, Fabrice Kalombo, voie, dans les dénonciations du Frère Louis Aerden, une «démarche complotiste» contre Robert Muir, directeur autoproclamé du complexe Upemba-Kundelungu.

«Nous regrettons de voir aussi les ONG chercher à accompagner ou appuyer

M. Louis Aerden qui cherche à tout prix à obtenir le départ de Robert Muir dans l'espoir de le remplacer un jour. C'est un combat qui n'a pas commencé aujourd'hui», a-t-il dit. Il y a cependant une question : que gagne le Frère Louis Aerden, avec le poids de ses 84 ans sur les épaules, à remplacer Robert Muir ?

Battant en retraite, Robert Muir est apparemment un homme seul. Acculé de toutes parts, aussi bien par ses partenaires de l'UE qui lui exigent des comptes sur tous les fonds reçus par les autorités congolaises qui remettent en cause ses actions dans le parc de l'Upemba, Robert Muir est dans ses derniers retranchements. Il s'appuie désormais sur certaines ONG locales qui se sont servies sur sa table

Le moins que l'on puisse dire est qu'il faut protéger le lanceur d'alerte, Frère Louis Aerden. Citoyen belge, la Belgique doit se lever pour assister son ressortissant, cible de toutes les attaques de ceux qui sèment la terreur dans le parc de l'Upemba. La communauté congolaise, pour laquelle le Frère Aerden a consacré toute sa vie, ne devait pas se mettre à l'écart.

Le Frère Louis Aerden doit être protégé. N'en déplaisent à ceux qui se sentent bousculer par ses révélations qui ont finalement mis à nu leur entreprise machiavélique.

Le néocolonialisme au grand jour : quand l'UE invente 185 ONG fictives pour dénigrer le projet hydroélectrique Sombwe

Le projet hydroélectrique de Sombwe (Haut-Katanga), porté par le Congolais Eric Monga, essuie des attaques en règle de la part de l'Union européenne qui s'y oppose sans raisons évidentes. Pour l'Union européenne, rien ne peut se faire sans son accord. Du néocolonialisme au grand jour, plus de 60 ans après les indépendances des pays africains.

FAUSTIN K.

Plus de 60 ans après les indépendances des pays africains, il y a des partenaires occidentaux, particulièrement européens, qui se croient avoir le plein droit sur tout ce qui se fait en Afrique. Leur crédo est connu : pas un pas sans nous. Gare à celui qui ose entreprendre sans leur aval. Il est dès lors livré à la vindicte populaire par voies de dénigrement et de diffamation. Si bien qu'aujourd'hui, on comprend la révolte qui gagne certains pays africains, comme la République Centrafricaine et le Mali, qui se battent pour s'affranchir de la main noire française qui, en lieu et place de les aider à se développer, s'emploie plutôt à les maintenir dans un état perpétuel de précarité.

Dans cette Afrique qui se bat pour son développement, la République Démocratique du Congo ne fait pas exception.

En effet, l'Union européenne, qui passe pour le premier partenaire au développement de la RDC – ce qui est encore relatif – pense faire de la RDC son protectorat. Elle s'est adjudgée le rôle de dernier rempart pour tout projet de développement. C'est elle qui donne le quitus final sur tout projet.

Si non, comment expliquer cette hargne contre le projet hydroélectrique Sombwe développé par un Congolais, Eric Monga, dans la lisière du parc de l'Upemba, dans la province du Haut-Katanga.

Alors que l'UE appuie un projet similaire dans le Parc national des Virunga, dans le Nord-Kivu, le couvrant de tous les éloges, dans le Haut-Katanga, parce que c'est d'un Congolais qu'il s'agit, l'UE multiplie des stratagèmes pour mettre en difficulté le projet Sombwe. Sa méthode passe par toute forme d'intoxication et de diffamation.

INVERSION DE RÔLE

Sa dernière trouvaille en date est ce collectif de 185 ONG, dites nationales, qui disent s'opposer au pro-

jet Sombwe. Les raisons avancées dénotent d'une cécité intellectuelle sans commune. Curieusement, la démarche de ces ONG que nul, dans les milieux de la Société civile, ne peut authentifier l'existence, est appuyée par le chef de la Délégation de l'UE en RDC, l'ambassadeur Jean-Marc Chataigner.

Sur sa page LinkedIn, l'ambassadeur Chataigner a développé un argumentaire qui frise l'indécence. Il affiche une position qui rappelle ce bon vieux temps de la colonisation où les « nègres » ne pouvaient rien entreprendre sans l'aval de son maître, le colon.

« Depuis plus de 30 ans, l'Union européenne en RDC est engagée aux côtés de la République Démocratique du Congo et de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) pour la préservation des parcs naturels du pays et de leur magnifique biodiversité. Cet investissement massif, de plusieurs centaines de millions d'euros sur la période considérée, vise à mettre en valeur ce que l'on peut considérer comme la véritable richesse de la RDC, celle que nous voulons défendre et transmettre à nos enfants, une nature unique, des paysages et des espaces naturels exceptionnels, dont notre planète a tant besoin », note le diplomate européen dans sa tribune.

En réalité, Jean-Marc Chataigner a oublié de dire que, pour le cas précis de ses actions de conservation de nature dans le parc de l'Upemba, ce sont des millions d'euros qui servent des intérêts obscurs d'un néocolonialiste, le Britannique Robert Miur, qui sème la terreur dans les territoires environnants du parc, se considérant dans un terrain conquis, tout en multipliant des actes de graves violations des droits de l'homme. Econews y reviendra.

Le diplomate européen se rabat alors sur le dernier dialogue politique UE – RDC. « Comme cela a aussi été rappelé lors de notre dernier dialogue politique tenue la



M. Jean-Marc Chataigner, chef de la Délégation de l'UE en RDC, n'hésite pas de proférer des menaces lorsqu'il s'agit de défendre son organisation

semaine dernière avec le Gouvernement congolais, l'Union européenne soutient les engagements nationaux, continentaux et internationaux de la RDC en matière de protection des forêts et écosystèmes. C'est à ce titre que nous sommes très attachés, aux côtés de l'ICCN, au strict respect de la légalité des investissements et des projets économiques qui pourraient affecter l'intégrité des parcs (nous nous étions opposés il y a quelques années à l'octroi de permis pétroliers ne respectant pas le classement du Parc des Virunga par l'UNESCO comme patrimoine mondial de l'humanité) », rappelle-t-il.

En réalité, les intérêts de l'UE sont ailleurs. La conservation de la nature n'est qu'un épouvantail pour asseoir son hégémonie sur le territoire de la RDC. Son souci est de tout contrôler pour que rien ne lui échappe.

C'est par la suite que l'ambassadeur Chataigner révèle ses vraies intentions : « Cet appel de 185 organisations de la société civile congolaise œuvrant dans le secteur environnemental, foncier et des droits humains, alertant sur les conséquences et dangers pour le parc d'Upemba du projet de barrage hydroélectrique de Sombwe, doit donc être sérieusement pris en compte : 1) pour bien vérifier la légalité du projet (et voir si des alternatives ne sont pas éventuellement possibles) ; et 2) procéder à l'étude indépendante de l'impact environnemental et

social d'un tel ouvrage sur le parc ».

Pourquoi un ambassadeur doit-il dicter la ligne à suivre à un Gouvernement ? De quel droit s'arroge-t-il cette prérogative ? Pourquoi s'appuyer sur une déclaration d'un collectif de 185 ONG qu'on ne sait même pas identifier ? Le moins que l'on puisse dire est qu'il y a une bonne dose de contre-vérités dans les déclarations du chef de la Délégation de l'UE.

En vérité, c'est l'identité de l'initiateur du projet Sombwe qui gêne. Si c'était un Européen ou un consortium occidental, comme c'est le cas dans le projet énergétique développé dans le parc des Virunga, l'UE n'aurait pas affiché cette attitude.

On sait aussi que l'UE rêve de s'approprier le projet Sombwe pour lancer un projet de même nature sous son entière bénédiction. On sait, par-dessus tout, que le projet Sombwe dérange parce qu'il est juste porté par un Congolais qui a osé, motivé par le Code de l'électricité de 2014.

Heureusement, des Congolais lucides et patriotes ont directement réagi, sur LinkedIn, à la tribune de l'ambassadeur Chataigner.

CINGLANTE RÉPLIQUE

L'un d'entre-eux n'a pas hésité à recadrer le diplomate européen en ces termes : « Oui pour les études environnementales poussées, mais pas pour l'arrêt du projet vu son apport sur le plan social uniquement sur la base des plaintes des organismes qui ne disposent même pas des

moyens d'acquisition des infos fiables de terrain. Deux centrales hydroélectriques fonctionnent en amont de Sombwe : Mwadingusha (71 MW) et Koni (36 MW).

Pour le projet de Sombwe (80MW), les sites potentiels ont été ciblés le long d'un tronçon de 6 km de la rivière Lufira, situé à 40 km en aval de Kiubo Falls, qui sont un espace protégé dont le barrage de Sombwe n'impactera pas la cascade de 60mx90m. Deux sites de déversoirs ont été considérés comme appropriés pour les options de la centrale hydroélectrique : le premier est en amont de Kiubo Falls et l'autre est à environ 14 km en aval de Kiubo, où se trouve une chute d'eau naturelle plus petite d'environ 10 m de hauteur.

Les évaluations ont même montré que, bien qu'un barrage construit à une hauteur finale pouvant atteindre 850m ASL soit possible sur le site, la sélection du FSL est limitée par le fait que le nouveau bassin de retenue ne peut pas inonder les chutes de Kiubo ou provoquer des remous accrus pour les petites inondations des pavillons construits sur la rive gauche de Kiubo à 835m ASL ».

A tout prendre, le projet hydroélectrique Sombwe est une question de souveraineté et d'orgueil national. Pour une fois, des Congolais se sont décidés à prendre leur destin en mains, comme l'avait prédit Lumumba, notre héros national.

Il est donc révolu ce temps-là où tout ce qui doit être entrepris en RDC devrait préalablement requérir l'avis non favorable de Paris, Bruxelles, Londres ou Washington.

L'Afrique en général, et la RDC, en particulier, doit se lever comme un seul homme pour chasser ce vieux démon de néocolonialisme.

Depuis quelque temps, un vent de libération souffle en Afrique. La RCA et le Mali en sont le porte-étendard. Et rien ne pourrait le stopper.

Le projet Sombwe sera mis en place, dans le strict respect de la législation congolaise. Qu'importe toute la campagne de sape menée ça et là pour décourager son promoteur. Le Gouvernement a intérêt à accompagner ce projet, pour le grand bonheur de la RDC et de son peuple.

Santé : Jean-Jacques Mbungani fait état de la gestion de la COVID-19 en RDC

Avec le strict respect des gestes barrières qu'observe actuellement la population congolaise, l'engouement vers le dépistage volontaire et l'arrivée progressive des types de vaccins, notamment l'astraZeneca, Moderna, Pfizer et Sinovac, la gestion de la pandémie meurtrière à COVID-19 est quelque peu positive. Et, au cours de la dernière réunion du conseil des ministres, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention n'a pas hésité d'en faire part à ses collègues.

VÉRON KONGO

Lors de la 23^{ème} réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue, le vendredi 8 octobre 2021, sous la présidence du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, la gestion de la pandémie a été au cœur de l'exposé du ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Dr Jean-Jacques Mbungani Mbanda.

Ce dernier a fait savoir que le cumul des cas depuis l'apparition de la COVID-19 en République Démocratique du Congo le 10 mars 2020, s'élève à ce jour à 57.125 cas positifs dont 1.087 décès.

Ainsi, pour la semaine épidémiologique 39, le pays a enregistré une diminution de nouveaux cas positifs de 14,3% par rapport à la semaine épidémiologique 38.

Au cours de la semaine épidémiologique 39, on conti-

nue à observer une baisse générale et considérable de nouveaux cas positifs COVID-19 dans les autres provinces qui ont notifié 96 cas positifs contre 125 de la semaine épidémiologique 38.

Toutefois, a signalé le ministre de la Santé publique, au cours de deux dernières semaines, quatre voyageurs entrants, testés positifs, ont été immédiatement pris en charge par les équipes de la riposte.

S'agissant de la vaccination, le ministre Jean-Jacques Mbungani a rappelé que, depuis la reprise de la campagne le 17 août dernier, tout semble évoluer normalement. Aujourd'hui, trois des quatre types de vaccins disponibles en RDC sont déjà administrés. Il s'agit de l'Astra-Zeneca, Moderna, et Pfizer. Bien que disponible aussi, le vaccin Sinovac sera utilisé très bientôt.

En outre, d'après les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) allant de la période du 27 septembre au 3 octobre 2021, le nombre de cas contaminés et de décès continue de baisser à l'échelle mondiale, et cela, depuis le mois d'août 2021, a indiqué le ministre congolais de la Santé publique. Et d'ajouter : «*La région africaine connaît une baisse de 43% de nouveaux cas hebdomadaires et une baisse de 25% de décès*».

Ainsi, a poursuivi Dr Jean-Jacques Mbungani, la République Démocratique du Congo sortira, dès ce lundi 11 octobre 2021, de la liste rouge de la Grande-Bretagne.

Les conditions d'accès des ressortissants ou voyageurs en provenance de la RDC dans le territoire britannique se justifient suite à l'amélioration de la situation sanitaire dans certaines zones du monde dont la RDC.

Cette nouvelle est consécutive à la bonne gestion de la pandémie à COVID-19 par le gouvernement congolais.

RÉSURGENCE DU VIRUS EBOLA

Par ailleurs, selon une déclaration du ministre de la Santé publique faite ven-

dredi 8 octobre 2021, la République Démocratique du Congo vient d'enregistrer un nouveau cas de virus Ebola dans l'Est du pays, plus précisément dans la zone de santé de Beni, au Nord-Kivu. Il s'agit d'un enfant de trois ans hospitalisé dans un établissement sanitaire local et décédé le 6 octobre. L'échantillon du tableau hémorragique prélevé par l'équipe de la protection civile de Beni et envoyé à Goma pour analyse s'est révélé positif au virus Ebola.

Les équipes de la Division provinciale de la Santé sont déjà à pied d'œuvre sur le terrain pour mener les activités relatives au listage, suivi d'environ cent contacts à ce jour, et à la décontamination des formations sanitaires.

Avec l'expérience acquise dans la gestion de la maladie à virus Ebola lors des précédentes épidémies, le ministre Jean-Jacques Mbungani rassure que les équipes de riposte de la province soutenues par l'administration centrale parviendront à contrôler cette épidémie dans les meilleurs délais.

Kinshasa : un voleur brûlé vif à Bumbu

Un voleur brûlé vif et le propriétaire de la maison visitée grièvement blessé : c'est le bilan d'un cambriolage d'une maison manqué au quartier Lubudi, dans la commune de Bumbu, à Kinshasa. Les faits se sont déroulés la semaine dernière.

Selon le récit des personnes trouvées sur le lieu du cambriolage manqué, un groupe de voleurs munis d'armes blanches s'est introduit par effraction dans cette maison vers 4 heures du matin pendant qu'une pluie fine arrosait la commune de Bumbu.

Après avoir entendu un bruit provenant d'une des chambres de la maison et craignant pour leur vie, les mécréants sont ressortis furtivement de la maison et disparu dans la nature, à l'exception de l'un d'eux.

Reveillé par son épouse, le mari s'est retrouvé en face du délinquant qui, à l'aide d'une machette, l'a blessé grièvement à la tête. Malgré la douleur qu'il ressentait, le mari s'est jeté sur lui pour ne plus le lâcher.

Ayant constaté que son mari saignait abondamment, l'épouse s'est précipitée hors de la maison, y enfermant ses occupants dont son mari ainsi que le visiteur indésirable.

Alertée par l'épouse, une foule en colère accourue vers le lieu de l'événement s'est jetée sur le délinquant, lui assénant des coups avant de lui appliquer la justice populaire, c'est-à-dire le brûler vif à l'aide du pneu d'un véhicule.

«*C'est déplorable d'assister à une scène aussi horrible que celle à nos yeux*», a déploré un père de famille trouvé sur place.

Tout en déplorant l'insuffisance d'éléments de la Police nationale congolaise pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens au quartier Lubudi, il a interpellé la hiérarchie de la Police nationale congolaise/Ville de Kinshasa afin qu'elle remédie à la situation.

A signaler que le mari grièvement blessé avait été acheminé au centre de santé, situé dans une commune voisine, dans un état préoccupant. Son responsable, Dr Umba, a déclaré à ECONEWS qu'il avait stabilisé l'état de santé du mari et que ses jours n'étaient plus en danger.

PETER MUANDA
(STAGIAIRE/IFASIC)

Les Frères des Ecoles Chrétiennes rendent hommage à leurs pionniers

VÉRON K.

7 octobre 1909-7 octobre 2021, il y a de cela 112 ans depuis que cinq des dix constituant les Frères pionniers de la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, District du Congo-Kinshasa, en provenance de la Belgique, foulèrent le sol congolais à Boma, dans la province du Kongo Central, berceau de la mission lasallienne au Congo.

L'objectif était de prendre en main la direction de la Colonie Scolaire tenue jusque-là par les Pères de Scheut.

Les cinq Frères venus premiers sont : Méry Raphaël, Marien-Oscar, Hilaris-Karel, Macé-Dominique et Médard-Marie. Rentrés en Belgique, à part Méry Raphaël, pour raison de santé, ils seront remplacés par cinq autres Frères. Il s'agit de Justin Yn, Albrecht-Frans, Camiel-Alfons, Médéric-Jules et Maxime-Sylvain. A l'exception de Maxime-Sylvain qui a passé 26 ans au Congo, les quatre autres n'ont pas vécu longtemps.

Il y a cependant lieu de reconnaître que leur séjour, bien que de courte durée pour la plupart, a, d'une manière ou d'une autre,



Pie Nsukula Bavingidi

Frère Visiteur Provincial, Représentant légal

contribué à l'épanouissement de l'éducation humaine et chrétienne en terre congolaise.

C'est dans ce contexte qu'il faut placer la cérémonie organisée, jeudi 7 octobre 2021, par l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, District du Congo-Kinshasa, au Centre Lasallien de Formation Professionnelle Saint Georges situé dans la commune de Kintambo.

Dans son mot de circonstance, Frère Visiteur Provincial, Représentant légal, Pie

Nsukula Bavingidi, a indiqué que la date du 7 octobre 1909, restera gravée dans les annales de la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, District du Congo-Kinshasa. Car, c'est ce jour que commença la grande aventure de la présence missionnaire lasallienne en terre congolaise à Boma.

Les Frères, a-t-il précisé, sont venus au Congo à la demande expresse du Souverain belge, le Roi Léopold II. Les archives renseignent que le Roi

Léopold II avait été séduit par les propos de son ministre des Colonies, M Jules Renkin. Celui-ci avait entendu le Roi parler de l'urgence d'avoir au Congo un enseignement capable de donner à l'administration coloniale des hommes compétents. Pour donner une suite à ces propos, il dira au Roi : «*pour organiser l'enseignement au Congo, il faut faire appel aux frères. C'est leur spécialité*».

La personnalité juridique fut alors accordée aux Frères à la date du 21 janvier 1910 par le Roi des Belges.

Le Frère Visiteur Provincial Pie Nsukula Bavingidi a demandé aux Frères de penser régulièrement aux pionniers de la Congrégation. «*Nous devons nous acquitter d'un devoir chrétien, celui de prendre soin de leurs sépultures*». C'est dans cette optique, a-t-il promis, que seront renouées les tombes de six Frères pionniers sur dix morts et inhumés à Boma au cimetière de Kikuku. Ceci ne sera que la poursuite de l'acte posé le 30 avril 2021 en rénovant les tombes des Frères inhumés à Kinshasa au Centre lasallien de Kintambo.

Le Gouvernement sollicite une dérogation du FMI pour affecter ses allocations en DTS dans les projets de développement

La République Démocratique du Congo a certes vu ses réserves de change exploser, atteignant la somme record de 3,3 milliards Usd. Pour réaliser ce qui a apparu comme un miracle, la RDC a été bénéficiaire d'un apport substantiel en DTS du Fonds monétaire international (FMI) équivalent à 1,5 milliards Usd. Une manne financière que le Gouvernement voudrait affecter dans différents projets de développement. Ce qui est conditionné par l'avis favorable.

Ainsi, vendredi en Conseil des ministres, soutenant la démarche du Conseil des ministres à demander un transfert d'une partie de ces allocations au titre d'appuis budgétaires en vue de financer les projets prioritaires du Gouvernement de la République, « le Président de la République a invité le Premier ministre, dans le souci de rassurer le FMI dans l'utilisation rationnelle de ses appuis budgétaires sollicités, de mettre en place, dans un bref délai, une Commission d'identification, de suivi et

d'évaluation des projets ciblés dans les secteurs prioritaires pour le social de notre peuple », pouvait-on lire dans le compte-rendu présenté par le porte-parole du Gouvernement.

Pour le Président de la République, « ces projets devraient s'inscrire dans le cadre budgétaire à moyen terme et soutenir la croissance économique. La liste des projets retenus devra être présentée lors de la réunion du Conseil des ministres de la 1^{ère} semaine du mois de décembre 2021. Cette Commission mixte sera composée notamment de la Présidence, Primature, des ministères du Plan, celui du Budget et celui des Finances ». Intégralité du compte-rendu.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA VINGT-TROISIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

La vingt-troisième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République a été présidée, par son excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshise-kedi Tshilombo, ce vendredi 8 octobre 2021 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de son excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- II. Points d'informations ;
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres ;
- IV. Examen et adoption des dossiers ;
- V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur trois (3) points, à savoir :

1. De la victoire de l'équipe nationale de football

Le Président de la République a, une fois de plus, salué la victoire de l'équipe nationale de football, nos vaillants Léopards. Il a félicité les joueurs, le staff de l'équipe et toutes les parties prenantes qui ont concouru à notre éclatante victoire face à l'équipe du Madagascar, en les exhortant tous à garder ce même élan de réussite pour le match retour.

A propos de la qualité de nos infrastructures sportives, le Président de la République a noté les efforts récemment réalisés pour mettre le stade des Martyrs au niveau des standards de la Fédération Internationale

de Football Association (FIFA). Cependant, a-t-il insisté, les autres grands stades dans nos provinces devraient aussi atteindre les mêmes standards.

En perspective du grand rendez-vous de la compétition multi sportive, en l'occurrence les 9^{ème} Jeux de la Francophonie qui se tiendront au courant du mois d'août 2022, le Président de la République a rappelé l'impérieuse nécessité pour le pays de se doter d'infrastructures sportives adéquates pour le déroulement des différentes épreuves.

Il a chargé le Premier ministre, qui anime la Commission interministérielle de préparation desdits jeux, de veiller à la célérité et à la disponibilité des moyens financiers pour respecter les échéances de l'organisation de ces 9^{ème} Jeux de la Francophonie.

2. Du respect des engagements convenus avec le Fonds Monétaire International (FMI)

Considérant la volonté affichée par le Gouvernement et l'absence des chocs majeurs qui pourraient renverser les tendances actuelles, le Président de la République et d'avis que l'atteinte des cibles et des critères quantitatifs du programme avec le FMI ainsi que la réalisation des repères structurels devraient être respectés fin décembre 2021.

Il a encouragé le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que les conclusions de la revue du programme soient de nature à motiver les partenaires bilatéraux et multilatéraux à accompagner la RDC à relever les principaux défis qui découlent de la mise en œuvre optimale du programme des réformes éco-



Patrick Muyaya Katembwe, ministre de la Communication et Médias. Porte-parole du Gouvernement

nomiques soutenues par la Facilité Élargie de Crédit (FEC).

Soutenant la démarche du Conseil des ministres à demander un transfert d'une partie de ces allocations au titre d'appuis budgétaires en vue de financer les projets prioritaires du Gouvernement de la République, le Président de la République a invité le Premier ministre, dans le souci de rassurer le FMI dans l'utilisation rationnelle de ses appuis budgétaires sollicités, de mettre en place, dans un bref délai, une Commission d'identification, de suivi et d'évaluation des projets ciblés dans les secteurs prioritaires pour le social de notre peuple.

Pour le Président de la République, ces projets devraient s'inscrire dans le cadre budgétaire à moyen terme et soutenir la croissance économique. La liste des projets retenus devra être présentée lors de la réunion du Conseil des ministres de la 1^{ère} semaine du mois de décembre 2021.

Cette Commission

mixte sera composée notamment de la Présidence, Primature, des ministères du Plan, celui du Budget et celui des Finances.

3. De l'appui à la campagne sur le civisme routier

Après trois (3) mois et demi de la campagne sur le civisme routier lancée par la Coordination pour le changement des mentalités, dont l'un des objectifs est de réduire au maximum les embouteillages auxquels font face la population des grandes villes, le Chef de l'Etat a noté que l'une des causes profondes de ces désagréments, relève de l'incivisme des usagers de la route.

A cet effet, il a encouragé l'initiative de la Coordination pour le changement des mentalités qui a formé et mis sur les grandes artères de la Capitale, des volontaires pour aider les services de l'Etat impliqués dans la gestion de la route.

Pour consolider la satisfaction de la population grâce à la contribution de ces volontaires, le Président de la Répu-

blique a instruit le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, le ministre des Transports, et le gouverneur de la ville de Kinshasa de pourvoir proportionnellement au soutien financier du corps des volontaires, pour le dernier trimestre de l'année en cours, afin que les objectifs de la campagne du civisme routier soient atteints.

Le Chef de l'Etat a exhorté les membres du Gouvernement, ceux de son cabinet ainsi que tous les hauts-cadres de la République à être les premiers à respecter le Code de la route et prêcher par l'exemple.

II. POINTS D'INFORMATIONS

II.1. Etat et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, représenté par son vice-ministre, a informé les membres du Conseil que l'état du territoire national demeure généralement calme, au-delà de quelques faits saillants qui ont marqué récemment l'état d'esprit de la population telle la persistance de l'impasse au sein des confessions religieuses en ce qui concerne la désignation du futur président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a informé le Conseil des mesures prises suite aux troubles à l'ordre public survenus lors de l'ouverture de la session parlementaire de septembre à l'Assemblée provinciale de l'Équateur.

Pour sauvegarder la paix et la tranquillité,

(Suite à la page 10)

Abdelmalek Alaoui : « Le Maroc dans le club des prétendants à l'émergence »

Son essai politique devenu un best-seller, « Le Temps du Maroc », révèle un royaume résilient qui s'emploie à changer de dimension. Abdelmalek Alaoui explique.

ECONEWS AVEC LE POINT
AFRIQUE

Comment, à l'instar de l'ensemble des pays de la planète, le Maroc a-t-il traversé l'année 2020 marquée par le Covid-19 ? Comment et où a-t-il trouvé les ressources pour faire face à l'adversité sanitaire et économique que cette pandémie l'a obligé à affronter ?

Ce sont là autant de questions auxquelles l'ouvrage d'Abdelmalek Alaoui répond dans une description du quotidien nourrie de réflexions inspirées par des constats quelquefois inattendus. Chef d'entreprise, il est également président de l'Institut marocain d'intelligence stratégique (IMIS).

Deux postes d'action mais aussi d'observation qui lui ont permis de proposer une analyse fouillée de ce que le Maroc a vécu pendant la pandémie, de ce dont il a pris conscience, de ce qu'il a pu réaliser dans ce contexte particulier de pandémie, mais aussi de ce qu'il a révélé de lui-même autant dans sa capacité de résilience que dans sa volonté d'améliorer son destin. Au Point Afrique, Abdelmalek Alaoui a confié ses constats et réflexions sur un Maroc en pleine mutation.

Le Point Afrique : Le Maroc a vécu un moment politique fort avec les élections législatives, régionales et communales du 8 septembre, qui ont vu une défaite majeure des islamistes du PJD et une victoire des partis libéraux. À l'instar des autres pays de la planète, il a été pris dans la tenaille des drames et incertitudes liés à la pandémie du Covid-19. Comment l'idée qu'il se fait de lui-même a-t-elle évolué entre mars 2020, date du premier grand confinement, et maintenant ?

Abdelmalek Alaoui : Peut-être que l'évolution la plus marquante est l'administration de la preuve que le Maroc peut mobiliser ses forces parfois sous-estimées, ce qui l'a conduit à affronter la crise sanitaire de manière jugée exemplaire, malgré quelques ratés inévitables. C'est cette capacité inédite qu'a eue le Royaume à faire « cristalliser » les efforts d'acteurs et de

protagonistes qui avaient habituellement tendance à mal se coordonner, comme le secteur public et privé, ou encore le tissu associatif et la technostucture, qu'il m'est apparu intéressant d'analyser, tout en la replaçant dans un contexte contemporain plus large.

Avant la pandémie, le Maroc était reconnu pour sa résilience et moins pour sa capacité d'anticipation et d'organisation. En combinant les deux, sous le leadership du roi Mohammed VI qui a su conjuguer réponse tactique et réformes de long terme, le royaume chérifien a donné le signal de son entrée « officielle » dans le club des prétendants à l'émergence et confirme ainsi son statut de « nouvelle puissance » régionale.

Votre ouvrage est un instantané des interactions internes et externes qui ont travaillé le Maroc depuis l'apparition du Covid-19. Il inclut aussi des « plongées » dans le Maroc politique. Quelles sont celles qui pourraient le plus impacter ses évolutions politiques, économique, sociale et culturelle dans les années à venir ?

Je ne pense pas que l'on puisse appréhender la séquence qui vient de se dérouler de manière schématique ou sectorielle. Elle constitue un tout, un ensemble qui doit être analysé de manière globale. Toutefois, s'il fallait retenir un « angle » décisif qui aura un impact substantiel sur la projection du pays, c'est la prise de conscience que le rattrapage du retard social, éducatif et sanitaire ne peut plus rester dans le domaine de l'incantation et doit devenir une obligation.

Avant la pandémie, le Maroc a réussi beaucoup de choses sur le plan économique, avec un taux de croissance moyen de 4,5 % sur vingt ans, majoritairement tiré par l'investissement public dans les infrastructures, la croissance du secteur des services financiers, ainsi que la montée en puissance très importante de certaines industries, dont l'automobile. Mais cette marche forcée vers la croissance, bien qu'ayant contribué à accroître la classe moyenne, a aussi aggravé les inégalités de revenus et les disparités territoriales.

Désormais, la prise de conscience collective que la croissance doit être plus inclusive est irréversible. Dans le sous-titre de votre



Abdelmalek Alaoui, auteur de l'ouvrage « Le Temps du Maroc »

ouvrage « Le Temps du Maroc », vous mettez la résilience avant l'émergence à propos du parcours du Royaume chérifien entre mars 2020 et la mi-2021.

En se mettant en mode reset et en se bordant avec les travaux de la Commission spéciale sur le modèle de développement, le Maroc a-t-il fait son examen complet de conscience économique, industriel, financier, budgétaire et social en vue de se mettre sur l'orbite d'une puissance africaine ?

L'examen que vous évoquez, à travers notamment les travaux de la Commission spéciale n'avait pas vocation à être complet, mais plutôt global. Il fixe un cap et précise la vision du pays. Reste désormais à donner corps au « chemin » qui sera emprunté et aux voies et moyens qui permettront d'atteindre ces objectifs qui sont, rappelons-le, très ambitieux puisqu'ils visent à doubler le PIB d'ici 2035.

Et c'est précisément pour éviter toute tentation de récupération politicienne que le mécanisme de suivi du Nouveau modèle de développement a été placé auprès de la plus haute autorité du pays, à savoir le roi du Maroc.

Comment le rapport des Marocains à l'autorité et au politique a-t-il évolué pendant cette période ?

Il est encore trop tôt pour tirer une conclusion définitive à ce sujet. Mais l'on peut toutefois noter trois éléments majeurs.

Le premier est la hausse de la participation lors des élections générales du 8 septembre, alors même que l'on aurait pu tableur sur une désaffection des urnes après les confinements et les restrictions. Cela signifie sans doute

que les Marocains veulent être de plus en plus associés à la vie démocratique de leur pays.

Le second est le ressac très important des islamistes du PJD, qui dirigeaient le gouvernement depuis dix ans, ce qui signifie probablement que les Marocains sont beaucoup moins conservateurs que ce que l'on a bien voulu dire et que leurs aspirations sociétales sont plus libérales. Enfin, le fait que le parlement ait été renouvelé à plus de 70 % et que les trois partis en tête (RNI, PAM, Istiqlal) sont en mesure de former une majorité indique à la fois un rajeunissement et une polarisation du champ politique, ce qui est salutaire.

Le Maroc a été accusé d'être impliqué dans le scandale du logiciel d'espionnage israélien Pegasus. En quoi cela pourrait-il changer des éléments déterminants en interne pour le royaume ?

Je ne peux ici que me référer à la réponse officielle du Maroc, qui réfute ces accusations et a d'ailleurs décidé d'aller en justice afin de faire valoir ses droits.

Dans toute cette « affaire », je pense qu'il y a encore beaucoup de questions non résolues, dans un contexte géopolitique très mouvant dont l'on ne connaît pas encore tous les ressorts ni les acteurs cachés potentiels. Mais de manière générale, je note que le Maroc a souvent « bon dos » et qu'il est parfois facile de lui « tailler un costard », même si celui-ci semble, par bien des aspects, beaucoup trop grand. Le temps de la justice n'est pas le temps médiatique. Il faut donc laisser la justice dire son mot.

Au niveau international, deux faits majeurs semblent vouloir marquer l'avenir du royaume sur les plans diplo-

matique : le rétablissement des relations avec Israël et la rupture avec l'Algérie. Au sortir de cette actualité, des constats de votre ouvrage et de la nouvelle donne géopolitique et géo-économique internationale, quel Maroc entrevoyez-vous dans les cinq prochaines années ?

La reprise des relations diplomatiques avec Israël a été, selon moi, abondamment commenté sur le plan international tout en oubliant trois éléments majeurs. Le premier, c'est qu'il ne s'agit pas d'une « normalisation » comme cela a été souvent dit, puisque le Maroc entretenait des relations diplomatiques avec Israël, qui ont été rompues au début des années 2000.

Le second, c'est que le Maroc constitue un pays à part dans le monde arabe. Il n'y a pas moins de 700.000 juifs Marocains qui vivent en Israël et la Constitution marocaine reconnaît les « affluents » hébraïques du pays. Fallait-il leur réfuter leur origine ? Enfin, malgré la reprise des relations diplomatiques, le Maroc a réaffirmé sa position constante sur le processus de paix et le statut de Jérusalem.

Quant à la rupture avec l'Algérie, je note d'abord qu'elle est unilatérale, et que le roi du Maroc, au cœur de l'été, a lancé un appel au président Tebboune afin de relancer le dialogue. Cela est resté lettre morte.

À titre personnel, presque intime, je ne peux que regretter cette situation car les combattants de la liberté marocains et algériens ont fait cause commune lors de la lutte pour l'indépendance.

Enfin, au niveau de la nouvelle donne géopolitique et géo-économique, ce « rideau de fer » imposé – presque symboliquement – par notre voisin de l'est obère toute tentative de relancer l'intégration régionale, laquelle est considérée comme essentielle surtout à l'heure où une « union sacrée » maghrébine permettrait de coordonner les efforts pour la relance post-covid. Nous devons être vigilants, de manière collective, à ne pas rater un tournant historique et à être du mauvais côté de l'histoire. Je forme le vœu que des hommes et des femmes de bonne volonté prennent langue pour restaurer le dialogue.

Celui-ci est inévitable, car la géographie est têtue et le Maroc et l'Algérie sont et resteront voisins.

COMPTE RENDU DE LA VINGT-TROISIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

les antagonistes, à savoir : le gouverneur et le vice-gouverneur; et le président de l'Assemblée provinciale ainsi que le président du bureau d'âge ont été rappelés en consultation à Kinshasa. Une mission d'enquête et d'évaluation a été dépêchée sur place. Son rapport permettra de prendre des mesures appropriées.

Avant de conclure son propos, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a informé le Conseil de la tenue, du 1^{er} au 15 novembre prochain, de la 23^{ème} Assemblée générale des organisations de coopérations de police de l'Afrique de l'Est et de la RDC.

Le Commissaire général congolais de la Police nationale prendra la présidence de cette Assemblée, au terme des travaux dont l'objectif est de renforcer la lutte contre la criminalité transfrontalière.

II.2. Situation sécuritaire

Abordant ce chapitre, le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a fait part au Conseil d'une situation sécuritaire qui demeure calme et sous contrôle des Forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du pays.

Il a indiqué que les opérations militaires se poursuivent normalement dans le cadre de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu dans l'objectif de restaurer la sécurité, la paix et l'autorité de l'Etat.

En Ituri, les FARDC ont repoussé l'attaque des combattants CODECO/Bon Temple dans les localités de KOBU et de KILO en territoire de Djugu. Cette contre-attaque leur a permis de consolider leur position dans cette partie du pays. Une action similaire a été signalée dans la cité de KOMANDA à la suite d'une tentative vouée à l'échec des combattants de la coalition FPIC – FRPI. La vigilance de nos éléments a permis de limiter les dégâts.

En territoire de Rutshuru, cinq (5) jeunes gens suspects en provenance de Goma vers Butembo ont été appréhendés par la Direction Générale de Migration dans un hôtel à Kiwanja. Il se révèle de leurs déclarations qu'ils ont été recrutés par un réseau criminel pour le compte des ADF/MTM. Ils ont été mis à la disposition de l'auditorat militaire pour des investigations approfondies. Les services de sé-

curité s'attèlent donc à démanteler tous les réseaux de recrutement et de ravitaillement des forces négatives.

Dans le territoire de Masisi, une offensive des FARDC le 29 septembre 2021 s'est soldée par la récupération de six localités sur l'axe Masisi, notamment Singa, Hembe, Lubula, Shango, Bindobindo, Lushebere. Des armes et des munitions ont été récupérées et 11 combattants de la coalition APCLS – FDLR/FOCA ont été neutralisés.

A la même date, six (6) autres localités sont passées sous le contrôle des FARDC sur l'axe Kinyana occasionnant la neutralisation de 22 combattants ennemis et la reddition d'une dizaine des combattants.

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a réitéré la détermination des forces de défense et de sécurité de mettre hors d'état de nuire ces ennemis du peuple congolais.

II.3. Évolution de la situation de la pandémie à Covid-19

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a dressé l'état de l'évolution de la situation de la pandémie à Covid-19.

Il a noté que sur les 26 provinces affectées par la Covid-19 depuis le début de l'épidémie, seules 12 provinces restent actives avec 48 zones de santé au cours des 7 derniers jours (cela signifie qu'elles ont notifié au moins 1 cas confirmé dans les 7 derniers jours).

Une baisse générale de 14,3% de nouveaux cas positifs a été enregistrée en l'espace d'une semaine épidémiologique à travers toutes les zones affectées.

En ce qui concerne la vaccination qui se poursuit normalement, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil du démarrage, à Kinshasa, des ateliers de formations en cascade des cadres centraux de son ministère et partenaires pour assurer la bonne administration des nouveaux vaccins. Ces assises vont se poursuivre dans les 13 autres provinces ciblées.

Le Gouvernement réitère son exhortation à la population afin d'observer scrupuleusement les mesures barrières et de se faire vacciner pour se protéger.

S'agissant de l'épidémie

de méningite à Banalia, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a indiqué que la campagne de vaccination avec le vaccin anti-méningocoque sera lancée ce 9 octobre 2021 avec comme cible, la population âgée de 1 à 49 ans.

Quant à la grève des professionnels de santé, il a souligné que les pourparlers continuent entre le Gouvernement et le Banc syndical des professionnels de santé pour trouver une issue à la grève qui n'a que trop duré et qui préjudicie la population.

Un protocole d'accord entre les deux parties définissant les engagements des uns et des autres est en cours de finalisation.

II.4. Évolution de la conjoncture économique

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a indiqué que la croissance économique reste principalement tirée par le secteur minier et elle s'établit à 5,3% à fin 2021.

Le marché de biens et services est demeuré stable avec un cumul annuel de l'inflation de 3,39% à fin septembre 2021 alors qu'elle se situait autour de 14% en 2020.

Le marché de changes est resté globalement stable, attesté par des faibles variations du taux de change sur les deux segments du marché. En cumul annuel, le taux de dépréciation du Franc Congolais n'est que de 1,20% à l'indicatif et de 0,93% au parallèle contre une dépréciation d'environ 14,7% et 14,3% à la période correspondante en 2020.

Quant aux opérations financières de l'Etat, le compte général du Trésor demeure excédentaire. Les réserves de change se sont établies à 3,3 milliards USD au 30 septembre 2021, soit 3 mois d'importations de biens et services.

Les cours mondiaux des principaux produits d'exportation de la RDC sont restés globalement favorables.

En dépit de la stabilité observée, l'économie nationale demeure exposée à certains risques d'origine externe notamment la faible couverture vaccinale dans les pays en développement qui pourraient influencer leurs économies et la trajectoire de la croissance mondiale.

Le faible taux de couverture vaccinale et les pressions sur la demande inté-

rieure qui caractérisent historiquement le dernier trimestre de l'année marqué par la préparation des festivités de fin d'années constituent les facteurs de risque au plan interne.

La Gouverneure a recommandé le maintien de la coordination des politiques budgétaire et monétaire, la mise en application continue du pacte de stabilité, le suivi rapproché des facteurs de liquidité et la mise en œuvre des réformes retenues dans le cadre du programme avec FMI.

Le Conseil des ministres a pris acte de ce Rapport.

II.5. Rapport de mission de supervision de l'Examen national de fin d'études professionnelles

La ministre de la Formation professionnelle et Métiers a présenté le rapport de mission de supervision de l'Examen national de fin d'études professionnelles effectuée dans le Grand Kasai et le Grand Bandundu.

Elle a indiqué qu'aucun incident n'a été signalé et que tout s'était déroulé dans la paix et la sérénité, tout en précisant que la réussite de cette première est à mettre sur le compte du Gouvernement qui n'a ménagé aucun effort pour mobiliser les moyens de son effectivité.

En termes de constats, la ministre de la Formation professionnelle et Métiers a souligné que toutes les provinces visitées ont présenté le même tableau des préoccupations, à savoir :

- Absence quasi-totale d'infrastructures de la Formation Professionnelle ;
- Manque de mécanisation des nouvelles unités ;
- Inexistence de charroi automobile pour la mobilité des cadres ;
- Conflits de compétence avec d'autres structures gouvernementales sur la gestion des écoles professionnelles ;
- Démotivation du personnel pour cause de non-paiement des primes et salaires, etc.

Face à la carence d'édifices, une série de dispositions ont été prises. Elles ont consisté en la prise en location d'immeubles devant abriter des bureaux administratifs, l'acquisition des terrains pour la construction d'infrastructures et la pose des premières pierres dans les provinces visitées; et la remise de matériels de pratique professionnelle pour des filières informatique

et coupe & couture.

Le Conseil des ministres a pris acte de ce rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa vingtième-deuxième réunion tenue le vendredi 1^{er} octobre 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (02 DOSSIERS)

IV.1. De l'évaluation des permis de recherches au Cadastre minier

La ministre des Mines a présenté aux membres du Gouvernement le rapport d'évaluation des Permis de Recherches au Cadastre minier conformément aux instructions du Président de la République données lors de la vingtième Réunion du Conseil des ministres.

Rappelant que tout Permis de recherches confère à son titulaire le droit d'effectuer exclusivement les travaux de recherches et non ceux d'exploitation, à l'intérieur de son périmètre, la ministre des Mines a souligné que le titulaire est tenu de payer les droits superficiaires annuels; de présenter et obtenir l'approbation du Plan d'atténuation et de réhabilitation de l'environnement avant tout début des travaux de recherches ainsi que commencer les travaux de recherches dans un délai d'une année à compter de la délivrance du titre.

Par conséquent, tout manquement par le titulaire du Permis de recherches à ces obligations fait encourir à ce dernier la déchéance de son droit minier.

La ministre des Mines a indiqué que le registre du Cadastre minier compte, au 21 septembre 2021, un total de 1.901 Permis de recherches dont 223 à déchoir pour non-paiement des droits superficiaires (exercice 2021), 156 déçus et 774 permis de recherches actifs.

S'agissant de l'exploitation minière illicite dans les périmètres couverts par les Permis de recherches, il a été constaté qu'elle se fait soit avec l'accord du titulaire, soit sans l'accord du titulaire ou soit par le titulaire lui-même.

Face à cette situation, la ministre des Mines a indiqué avoir ordonné notamment la suspension...

(Suite à la page 12)

Eliminatoires Qatar 2022 : Madagascar bat la RDC et relance le suspense dans le groupe

Le Madagascar a enfin arraché sa première victoire dans la course à la Coupe du Monde 2022 qui se joue au Qatar. Vainqueur à domicile dimanche de la RDC (1-0), cette victoire relance le suspense dans le groupe.

NANA K.

Njiva Rakotoharimalala a permis au Madagascar de prendre ses premiers points dans ces éliminatoires du Mondial 2022, dimanche contre la République Démocratique du Congo (RDC), après trois défaites successives.

Unique buteur à la deuxième minute de la partie, Njiva Rakotoharimalala, 29 ans, l'ailier malgache, permet à son pays de croire à une probable qualification dans ce groupe.

Pour les Congolais, c'est leur premier revers, après un succès et deux nuls. La victoire 1-0 au stade Mahamasina permet aux Malgaches de rester dernier mais avec trois points, derrière les Congolais qui sont 3^{ème} avec cinq unités. La

Tanzanie et le Bénin se suivent à la tête de ce Groupe J avec sept unités chacun.

Les Léopards de la RDC sont donc rentrés bredouilles. Distracts à l'entame du match, les fauves congolais ont été surpris par le but malgache dès les premiers instants de la rencontre, avant de sombrer dans le faux rythme imposé par leurs adversaires.

Loin du jeu séduisant qu'ils ont montré jeudi dernier face au même adversaire, les Léopards de la RDC ont montré dimanche sur le terrain malgache, un jeu décousu, en dehors de quelques éclaircies, avec de longues passes imprécises, des pertes dans les duels, et un manque criant de réussite dans le rectangle fatal adverse.

Avec seulement cinq points au compteur, les Léopards ont raté une chance de



Avec sa victoire face à la RDC, le Madagascar se relance dans la course au Mondial Qatar 2022.

bien se positionner dans le groupe, laissant filer la Tanzanie à la première place après

sa victoire face au Bénin (1-0), sur son propre terrain. Avec sept points au

compteur, la Tanzanie est bien placée dans la course au Mondial Qatar 2022.

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Linafoot : l'AS V. Club se rassure face à Maniema Union, Rangers signe sa première victoire

ECONEWS

En match comptant pour la 3^{ème} journée, l'AS V. Club de Kinshasa a battu Maniema Union (2-1). V. Club s'est donc offert une deuxième victoire en Ligue nationale de football (Linafoot), Division 1.

C'est à la 39^{ème} minute que les Unionistes de Kindu ont ouvert le score par Fabrice Ngaba. Les Unionistes sont partis à la pause avec cette avance d'un but à zéro. Les Kinois de l'AS V. Club égalisent à la 70^{ème} minute par Obed Mayamba, avant d'inscrire le but de la victoire par Éric Kabwe.

Cette victoire intervient alors que V. Club vient de trouver gain de cause auprès du Tribunal arbitral de sport (TAS) en Suisse dans l'affaire Matutala qui l'opposait à Don Bosco. Une décision qui lui permet de récupérer le titre de champion de la 26^{ème} édition de la Linafoot.

VIBRANT MESSAGE DE BESTINE KAZADI

A la suite de la décision du TAS, Mme Bestine Kazadi Ditabala, présidente du Comité de coordination de l'AS V. Club, a adressé un message de réconfort aux Moscovites : «A tous nos supporters : Je les

remercie du fond du cœur pour avoir cru en moi. Pour m'avoir fait confiance dès le début de ma présidence à la coordination de V. Club.

Je leur avais promis de les écouter et de les impliquer dans notre chère équipe afin qu'ils se sentent engagés dans la construction de notre chère équipe. Je les remercie également de m'avoir accompagné malgré les difficultés, les défis et les problèmes que j'ai rencontrés durant ma première saison sportive.

Pour m'avoir toujours encouragé à emmener V. Club toujours plus loin et toujours plus haut. Je les remercie du fond du cœur et surtout je suis fier aujourd'hui d'avoir récupéré nos neuf points devant le TAS et donc la remise très prochainement de notre Coupe de la Linafoot 2020/2021 qui est le symbole de notre sueur, de notre travail d'équipe, de notre ambition et surtout de notre détermination.

Je suis fière d'être la présidente de V. Club. Je suis honorée de servir la famille vert et noir.

Aujourd'hui nous sommes champions et cette victoire commune est celle de l'honneur de la justice et la preuve de la bonne foi de V. Club.

TSHINKUNKU CHUTE À GOMA

Pour son 4^{ème} match de la 27^{ème} édition du championnat national de la Ligue 1, les Corbeaux kanangais de l'Union Sportive Tshinkunku ont perdu, armes à la main, devant la formation de Dauphin noir de Goma (0-1) dans un match joué dimanche au stade de l'Unité de Goma. L'unique but de la partie a été marqué à la 33^{ème} minutes par Bolaboto.

Au stade Kikula à Likasi (Haut-Katanga), l'US Panda a fait jeu égal avec Don Bosco (1-1).

RANGERS SIGNE SA PREMIÈRE VICTOIRE

L'AC Rangers a signé sa première victoire (1-0) en battant la Jeunesse Sportive de Kinshasa (JSK), samedi 9 octobre, au stade des Martyrs de la Pentecôte, en match de la première journée du 27^{ème} championnat de la Linafoot.

L'AC Rangers a ouvert le score par Tshitenge Iyiva (16^{ème}). Pourtant, une minute plus tôt, sur une contre-attaque, la JSK s'est offerte une opportunité de créer le danger et d'entamer la marque par le biais de son avant-centre, Israël Mudiayi Ekofo, qui n'a pas eu la lucidité de servir un partenaire en position

idéale. Il a pris l'option d'expédier une frappe lointaine sans aucune inquiétude pour le gardien adverse.

Dans son énergie de moribond, JSK a tenté le tout pour tout en vain pour revenir au score. Rien ne changera jusqu'au dernier coup de sifflet de l'arbitre qui sanctionne cette partie, par la victoire des Académiciens kinois qui s'impose sur ce service minimum et engrange sa toute performance du championnat pour un capital global de trois points en deux sorties.

A sa première sortie au terrain du centre Kurara Mpova de la Fédération congolaise de football association (Fécoba), les Rangers avaient fait une infortune à la suite de sa défaite de 0-1 devant le CS Don Bosco de Lubumbashi.

JSK de son côté, reste embourbée sur ses deux nuls face à l'US Tshinkunku de Kananga (1-1) et Don Bosco de Lubumbashi (0-0).

JSK qui a enregistré une seule victoire devant Simba de Kolwezi (2-1), en est à sa deuxième défaite après celle subie devant l'AS Maniema Union de Kindu (0-2) et s'arrête sur ses cinq points en cinq sorties.

Développement à la base : le Gouvernement promet un million USD d'investissements par an dans chaque territoire

C'est par la ville de Kenge, dans la province du Kwango, que le Gouvernement a choisi de lancer le programme de développement à la base. Par ce programme, le Gouvernement s'engage à injecter environ un (1) million de dollars américains dans les 145 territoires de la République Démocratique du Congo. Tout calcul fait, c'est donc près de 145 millions USD que le Gouvernement devrait investir par an dans tous les territoires de la RDC. Confiant et déterminé, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, promet de ne pas briser cette chaîne. « Le programme, qui commence aujourd'hui, restera pour toujours. Il va permettre le développement de nos provinces », a dit le chef du Gouvernement.

ECONEWS AVEC PRESSE/ PRIMATURE

Le développement à la base. C'est la nouvelle dynamique que veut insuffler le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, pour aider les 145 territoires de la République Démocratique du Congo. C'est à 12h23 minutes que le cortège du Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, et de toute sa délégation venue de Kinshasa, est arrivé à la Mission catholique de Lonzo, à 40 km de Kenge, chef lieux de la province du Kwango, pour donner le go de la mise en œuvre du « Programme de développement à la base de 145 territoires » de la RDC.

Aussitôt présenté aux po-

pulations de Kwango au terrain de la Mission catholique de Bukanga Lonzo, le Premier Ministre s'est adressé à la foule venue l'accueillir.

AMENER LES PROVINCES VERS LE DÉVELOPPEMENT

Pour le chef du Gouvernement, il s'agit d'inverser la pyramide en amenant les provinces vers le développement avant qu'il ne disperse à l'échelle nationale.

« Je suis venu avec un message du président de la République, son excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, que nous appelons tous affectueusement, 'Fatshi Béton'. Le message, c'est d'abord de vous transmettre ses salutations. La première mission concerne la sécurité. Nous voulons la paix en

RDC. C'est pourquoi nous avons instauré l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu pour que la paix revienne aussi là-bas. Nous sommes aussi dans le secteur de la santé [...] Le chef de l'État a dit qu'il faut que chaque Congolais puisse bénéficier de cet argent qui entre dans les caisses de l'État. Pour ce faire, nous devons descendre dans les territoires en vue de procéder à la distribution équitable de nos richesses. Aujourd'hui, nous sommes ici pour poser un acte symbolique. Au même moment que nous ici, tous les gouverneurs de province de la RDC sont saisis. Tous les administrateurs des 145 territoires de la RDC sont saisis aussi. Dans chaque territoire, nous allons commencer le travail. [...] Donc, nous sommes venus ici pour lancer tous ces travaux. Symboliquement, nous avons un projet d'adduction d'eau, un projet de réhabilitation d'une école, le projet de l'administrateur du territoire, pour rester dans les axes que le chef de l'État a définis pour nous. C'est une joie pour nous, parce que le programme qui commence aujourd'hui, restera pour toujours. Il va permettre le développement de nos provinces », a déclaré Sama Lukonde, dans

son adresse au peuple du Kwango.

A la Mission catholique de Bukanga-Lonzo, le Premier ministre a posé, à titre symbolique, le tuyau au Centre d'adduction d'eau motorisée de Bukanga-Lonzo. Sur place, le Gouvernement finance la réhabilitation de ce point de captage d'eau d'une capacité de 32m³ devant desservir cette cité rurale. C'est le premier projet de développement à la base que le Gouvernement Sama lance dans le Kwango.

A quelques encablures de la Mission catholique de Bukanga-Lonzo, le chef du Gouvernement a lancé, depuis la RN1, les travaux de réhabilitation et d'entretien des pistes de desserte agricole, correspondant au tronçon Lonzo – Baringa – Nganzi – Fangulu, long de 95 Km.

La troisième étape de la mise en œuvre du Programme de développement à la base dans la province du Kwango s'est déroulée dans le territoire de Kenge 2 par la pose de la première pierre de construction des bureaux de l'État destinés à l'Administrateur du territoire, à la police et aux autres services de l'État. Ces ouvrages doivent renforcer la présence de l'État dans cette entité.

L'hôpital de référence de

Kenge 2 et l'ISTM sont aussi prévus parmi les projets retenus pour la réhabilitation des infrastructures de base dans cette circonscription.

A noter que le programme de développement à la base des territoires s'inscrit dans la droite ligne de la vision du Président de la République, ancrée autour de la devise « Le peuple d'abord ».

On se rappelle également que, dans son discours-programme, le Premier ministre avait prôné le développement à la base en invitant chaque Congolais à participer à l'effort national pour l'émergence de la RDC. C'est cet engagement que le Gouvernement matérialise au travers de ce projet en dotant les territoires de la RDC d'infrastructures de base. Environ un (1) million USD seront investis par an dans chaque territoire. Un pari que se propose de gagner le chef du Gouvernement.

Durant son déplacement à Kenge, le Premier ministre était à la tête d'une forte délégation composée, notamment de ministres des Infrastructures et Travaux publics; du Plan; de Développement Rural; de l'Aménagement du territoire; de la Formation professionnelle et de la Communication et Médias.

COMPTE RENDU DE LA VINGT-TROISIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 10)

... des activités pour certaines sociétés concernées et diligenté les missions de contrôle sur place pour d'autres. Elle a également décidé l'audit du Cadastre minier dans un délai raisonnable. L'objectif étant le strict respect de la législation minière en vigueur tant par les opérateurs miniers que par les agents et fonctionnaires de l'Etat.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. De la tenue des états généraux de la Communication et Médias

Le ministre de la Communication et Médias a présenté au Conseil les grandes lignes du Projet de la tenue prochaine des états généraux de la communication et médias. Le but poursuivi est notamment de jeter un regard rétrospectif sur les pratiques de la presse et de la régulation des médias; et, de dégager les perspectives d'avenir au moyen d'un dialogue proactif et inclusif entre les parties prenantes.

Placées sous le haut patronage du Président de

la République qui tient à la promotion et à l'exercice responsable de la liberté de la presse comme un élément moteur de la vitalité de notre démocratie, ces assises auront pour thématique principale : « les médias congolais : quelles perspectives à l'ère du numérique et des enjeux et défis du développement durable ».

Il sera question de dégager des propositions des réformes pertinentes touchant au régime juridique des médias en général et de la presse en ligne en particulier, au statut du journaliste, à la dépenalisation des délits de presse qui pourra être précédée par un moratoire dont les modalités d'encadrement fera l'objet d'une concertation entre le Gouvernement et les organisations professionnelles, à la modernisation des médias publics, aux défis de la presse congolaise, etc.

Le ministre de la Communication et Médias a informé le Gouvernement qu'il procédera à la mise en place d'un comité d'organisation, à la convocation des travaux;

et à la mise en place du comité de suivi des recommandations et conclusions des états généraux de la communication et médias.

La tenue de ces états généraux, a-t-il conclu, contribuera à donner un nouvel envol à la presse congolaise et au rayonnement de la démocratie dans un écosystème qui permet le plein exercice de la liberté de la presse.

Après débat et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE PROJET DE TEXTES (03 Textes)

V.1. Projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC.

La ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des sceaux a présenté, à l'attention du Conseil, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 19 octobre 2021.

L'objectif étant de per-

mettre à nos Forces armées de poursuivre les opérations en vue de la restauration de la paix, la sécurité et l'autorité de l'Etat dans cette partie de la République Démocratique du Congo.

Après débats et délibérations, ce projet de loi a été adopté.

V.2. Deux projets de loi de ratification

Le ministre des Finances a présenté, à l'attention des membres du Gouvernement, deux projets de loi de ratification en vue de leur adoption.

Le premier porte sur l'autorisation de ratification des résolutions n°271 et n°272 du Conseil des gouverneurs de la Société Financière Internationale. Dans le cadre de ces deux résolutions signées le 16 avril 2020, la République Démocratique du Congo s'est vue attribuer respectivement 3.372 parts et 5.626 parts, soit un total de 8998 parts supplémentaires dans le capital de la Société Financière Internationale.

Le second concerne

l'autorisation de ratification des résolutions n°663 et n°664 du Conseil des gouverneurs de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Au titre de ces deux résolutions signées le 1er octobre 2018, il a été attribué à la République Démocratique du Congo respectivement 346 parts et 402 parts, soit un total de 748 parts supplémentaires.

Le ministre des Finances a insisté sur le fait qu'il s'agit d'une formalité qui va permettre à notre pays, la République Démocratique du Congo, de préserver sa position au sein de ces deux institutions du Groupe de la Banque mondiale et de continuer à bénéficier des avantages y relatifs.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ces deux projets de loi. Commencée à 11h44, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 15h36.

PATRICK MUYAYA KATEMBWE
MINISTRE DE LA
COMMUNICATION ET MÉDIAS
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT